



## donation d'un bien immobilier

Par **bhraman**, le **19/02/2013** à **13:50**

Bonjour,

mon père est décédé et nous a légué ses biens. A l'ouverture du testament, il s'est rétracté concernant une donation qu'il avait faite à son frère de son vivant.

ma cousine a en sa possession un document écrit de la main de mon père où il fait don d'un bien immobilier à son frère

ne sachant pas exactement ce qui s'est passé pour ce bien, la seule chose que l'on a su par le notaire est que mon père avait fait marche arrière et qu'il ne désirait plus donner ce bien. j'ai donc payé des frais de succession et à ce jour, ma cousine conteste étant donné le papier qu'elle possède.

Comment savoir qui est réellement propriétaire à ce jour et si le fait d'avoir supprimé sur son testament ce don, annule le papier où il avait noté qu'il le donnait?

est ce bien le dernier document déposé chez le notaire qui fait foi?